

<p style="text-align:center">JOGGING CLUB BILLY-BERCLAU REGLEMENT SAISON 2022 - 2023 DU 1ER SEPTEMBRE 2022 AU 31 AOUT 2023</p>
--

Présentation du Club

Le Jogging Club Billy-Berclau (JCBB) est un club sportif, dont le but est de promouvoir la course à pied au travers de séances d'entraînement collectives ainsi que par la participation aux compétitions, en individuel ou en équipes. Le JCBB est géré sous le statut loi 1901.

Fonctionnement

Le JCBB est géré par un conseil d'administration.

Ce conseil d'administration est composé :

- d'un(e) président(e) assisté(e) éventuellement d'un vice-président,
- d'un(e) secrétaire assisté(e) éventuellement d'un adjoint,
- d'un(e) trésorier(e) assisté(e) éventuellement d'un adjoint,
- de(s) l'entraîneur(s)/euse(s) du club assisté(e)s éventuellement d'un adjoint
- de douze membres au maximum

Les adhérents du JCBB sont convoqués en assemblée générale qui se réunit une fois par an pour approuver le bilan, déterminer les projets de la saison sportive à venir, élire les dirigeants, si nécessité.

Le conseil d'administration se réunit en moyenne une fois par mois afin de préparer et gérer les manifestations que le JCBB organise ou auxquelles il participe.

Il prend également les décisions nécessaires au fonctionnement du JCBB. A ce titre tout membre peut adresser par mail (au secrétaire) les questions ou propositions qu'il souhaite étudier.

Un compte rendu est établi à l'issue de chaque réunion et transmis par mail aux membres.

Adhésion

Devient membre du Jogging Club de Billy-Berclau toute personne respectant les règles administratives suivantes :

Etre en possession d'un certificat médical de moins de trois mois au moment de l'inscription mentionnant l'absence de contre-indication à la course à pied en compétition. (Ne pas prendre part aux activités si l'état médical ne le permet pas)

Etre né(e) avant 2009 (catégorie minimale pour les plus jeunes)

Etre à jour de la cotisation :

Le **montant de la cotisation saison 2022/2023** pour la période allant du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 est fixé à **61 euros***.

** Le montant de 61 euros comprend le tarif d'une licence FFA Athlé running et les frais de fonctionnement de l'association (assurance souscrite auprès de la MACIF, frais d'hébergement du site Internet, achat de matériel...)*

Pour acquérir une **licence Athlé compétition** (permettant notamment une participation aux championnats de France, aux interclubs...), la cotisation s'élève à **79 euros** pour la catégorie cadet, **84 euros** pour les catégories junior à master et **65 euros** pour la catégorie minimale. Pour les licenciés qualifiés pour une compétition course hors stade du championnat de France 2022/2023, le club prend en charge la différence entre la cotisation compétition et la cotisation athlé-running ramenant, dans ce cas, le tarif de renouvellement à 61 Euros.

Cas particuliers des Adhésions sans licence FFA.

Dans certains cas, l'adhésion au club peut être faite sans acquisition d'une licence FFA (cas des transferts ou certificat médical sans mention « avec compétition » par exemple). Ces adhésions particulières sont analysées au cas par cas et soumises à décision du bureau. Elles ne sont pas acquises par reconduction et nécessitent une décision du bureau chaque année. Dans ce cas le tarif est de **30 euros**.

Devenir membre du Jogging Club de Billy-Berclau, c'est aussi adhérer à des valeurs humaines dont le respect de l'autre, l'entraide, le soutien mutuel, le don de soi ... qui constituent les fondamentaux pour une vie de groupe réussie.

Démission

Tout membre du JCBB est libre de démissionner à tout moment, en informant les membres du bureau dirigeant, et ce sans en avoir à en justifier.

Exclusion

L'exclusion d'un membre dont le comportement, les propos, les activités sont de nature à porter préjudice au JCBB, peut être prononcée par le conseil d'administration.

Séance(s) d'entraînement

Jour(s) : Les séances d'entraînement se déroulent le mercredi et le vendredi.

Programme : Les activités proposées sont multiples, variées et s'adaptent au rythme de chacun.

Horaire : **Prévu à 18 h 45**, l'horaire peut fluctuer au rythme des saisons. (Se tenir informer, en lisant régulièrement les messages électroniques)

Durée : Entre l'échauffement et la phase finale d'étirements, compter une durée minimale de 1h 30 minutes.

Une séance de 45 mn est possible le lundi pour l'accueil des nouveaux adhérents au club (ou séance de récupération pour les autres)

Lieu de rendez-vous : Le parking de la base nautique (parc Marcel Cabbidu Wingles) constitue le point de ralliement, excepté lors de la période hivernale. Le lieu peut alors fluctuer entre le parking du supermarché Auchan, sous le pont du canal, la maison forestière du parc Marcel Cabiddu de Wingles (Se tenir informer, en lisant régulièrement les messages électroniques).

La séance du vendredi pourrait se dérouler sur un stade (en cours de négociation)

Cas particuliers :

Les personnes voulant découvrir les activités du club, trois séances leurs seront offertes. Elles devront toutefois être en possession d'un certificat médical de moins de trois mois avec mention de « non contre-indication à la course à pied en compétition ». Dans le cas contraire, la signature d'une décharge sera demandée.

Les personnes extérieures au club, fréquentant régulièrement les séances, devront être en possession d'une licence FFA valide et s'acquitteront d'un montant de 20 euros (participation aux frais liés à l'assurance, à la formation des entraîneurs, ...)

Sorties régulières

Des sorties régulières sont organisées sur le parc Marcel Cabiddu (Espaces verts sur les communes de Wingles, Douvrin et Billy-Berclau) mais aussi sur d'autres parcours comme les collines de l'Artois, les terrils de Loos en Gohelle, avec d'autres clubs comme Jogging Ablain, les trailers de Bully, Nord Trail Mont des Flandres... **Partir ensemble, terminer ensemble, détente et bonne humeur** tel est notre crédo.

Covoiturage

En ces temps de prise de conscience écologique et de crise énergétique, la vie au sein du club permet de mettre en place pour les déplacements (lieux de course et sorties extérieures club) un système de covoiturage et, suivant les cas, de disposer d'une camionnette prêtée par la commune de Billy-Berclau .

Les déplacements s'effectuent sous l'entière responsabilité des personnes présentes dans le véhicule dans le respect du code de la route en vigueur. (Le club ne prendra pas en charge le paiement de contravention.)

Implication à la vie du club

L'implication des adhérents dans la vie du club sera récompensé par l'attribution de carte cadeaux (l'ex-système étoiles est supprimé).

Le nombre et son montant sera fixé en fin de saison au regard d'une enveloppe budgétaire globale validée par le bureau. Elles seront remises le jour de l'assemblée générale de la saison suivante et à la condition du renouvellement de l'adhésion au JCBB la saison suivante.

Implication : Plus il prend part à la vie du club, plus il comptabilise des points.

La participation à la vie du club n'a rien d'obligatoire et ne doit pas être vécue comme une contrainte. Elle est fonction de votre disponibilité.

Critères de participation :

- # La journée de la mobilité (Mairie en septembre)
- # Organisation d'un loto (suivant planning Mairie)
- # Organisation de la Rigol'Hard début avril
- # Réalisation du barbecue du club en juin
- # Participation au téléthon (Mairie en décembre)
- # Tenue d'un chalet durant le marché de Noël (Mairie en décembre)

D'autres manifestations issues de la mairie ou de la vie du club peuvent être sélectionnées durant la saison et rejoindre cette liste

La Rigol'Hard

La **Rigol'Hard constitue un événement important dans la vie du club** et mobilise des ressources humaines importantes. La participation de l'adhérent à l'organisation de la manifestation est souhaitable et vivement encouragée, elle doit intervenir en fonction notamment de ses disponibilités et de ses compétences mais ne revêt pas un caractère obligatoire.

Par respect pour l'implication des autres adhérents, il sera demandé de ne pas participer aux épreuves sportives Rigol'Hard ni à d'autres courses du calendrier.

Equipement à l'effigie du club

Le club peut prendre en charge intégralement ou partiellement, selon les décisions du conseil d'administration, les frais liés à l'achat d'équipements. Ces vêtements à l'effigie du club, sont l'occasion de montrer le dynamisme de l'association lors de nos activités. Il convient de les porter le plus régulièrement possible.

La 1^{ère} année d'adhésion, les membres reçoivent **un maillot avec caution**. Cette caution est restituée s'il y a renouvellement de la licence l'année suivante au plus tard à la date de l'AG, dans le cas contraire, la caution est encaissée. Le bureau se réserve le droit d'accorder un délai supplémentaire pour les cas particuliers.

Des équipements tels que maillot, short cuissard coupe-vent peuvent être fournis à la demande moyennant une participation.

Evolution du règlement

Le règlement, décrit ci-dessus, s'applique pour la saison 2022-2023 (du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023) et ne peut pas subir de modifications sauf si les équilibres financiers du club sont mis en jeu.

Des évolutions pourront intervenir, après concertation, et prendront effet la saison suivante.

Pour plus de renseignements

Site internet du club : www.joggingclub-billyberclau.fr

Ecrire à contact.jcbb@gmail.com

Ou téléphoner au 06 74 74 00 51, Franck Baude, président du JCBB.